



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/148

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE DE L'AFFECTATION
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 octobre 2022

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUSSÉ

**Le 13 octobre de l'année deux mille
vingt-deux à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PREVOTEAU
LAGARDE Valérie	E	Mme TALABOT	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. GACHET	VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. LAFFARGUE	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/148

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE DE L'AFFECTATION
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n° 2022-070 en date du 29 mars 2022 relative au vote du budget Primitif du budget principal,
Vu la délibération n° 2021/031 en date du 31 mars 2021 relative à l'approbation du compte de gestion du budget principal,
Vu la délibération n° 2021/032 en date du 31 mars 2021 relative à l'adoption du compte administratif du budget principal,
Considérant que suite à appréciation différenciée de 3° décimale de 0,01€, le montant des résultats comptables de l'année 2020 doit être corrigé. Il convient de régulariser la différenciation d'arrondi en diminuant les montants affectés au compte 002 de 0,01€. Le montant à inscrire sur ce compte est de 5 656 856,22€,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées à l'affectation du résultat et porte le compte 002 à 5 656 856,22€.
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette opération sur le territoire communautaire.

Fait à Martillac, le 13 octobre 2022

Anne-Marie CAUSSÉ
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé par : Anne-Marie Caussé
Date : 24/10/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire
de séance

Signé par : Bernard Fath
Date : 24/10/2022
Qualité : Parapheur Président Montesquieu